

Séance du vendredi 02 juin 2023

Date de la convocation: 26/05/2023

Membres en  
exercice : 15

Présents : 14

Votants: 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le deux juin l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents :** Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE,  
Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER,  
Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,  
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents:** Barbara LOUCHART

**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL -  
(D 2023 160)**

En application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 précisant les modalités et les critères de désignation des référents déontologues de l'élu local avant le 1<sup>er</sup> juin 2023 et après avoir présenté la proposition d'une référente déontologue,  
le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour désigner la personne retenue par la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

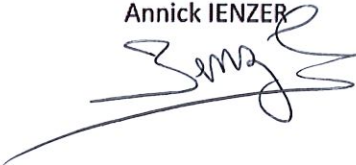
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DESIGNE Madame Aurore GRANERO en qualité de référente déontologue de l'élu local (adresse professionnelle : Centre universitaire Condorcet sis 720 avenue de l'Europe 71200 LE CREUSOT –[aurore.granero@gmail.com](mailto:aurore.granero@gmail.com) –06 31 82 64 94) pour le compte de la commune de Châtel-Censoir au même titre que la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance  
Annick IENZER



Le Maire  
Olivier MAGUET

